

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

GROTTE DU BOSC – MODIFICATION DES TARIFS

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2020_2098 en date du 28 juillet 2020 portant notamment délégation au président de la fixation des tarifs des ventes réalisées par la CC QRGA dans le cadre des activités de la grotte du Bosc,

Considérant la nécessité de fixer de nouveaux tarifs de ventes réalisées par la grotte du Bosc pour l'année 2025.

DECIDE

ARTICLE 1 : Sur proposition de la grotte du Bosc en date du 02 juillet 2025, d'ajouter des tarifs des prestations offertes comme suit au titre de l'année 2025 :

Désignation produit	Prix de vente
Tarifs boutique	
Tee-shirts enfants	12 €
Casquettes enfants	12 €
Tee-shirts femme	15 €
Tee-shirts homme	15 €
LIBRAIRIE	
Découvrir les grottes	3,5 €
Le petit guide des roches et des minéraux	4,5 €
MINERAUX	
Décoration arbre de vie	6 €
BIJOUTERIE	
Pendentif arbre de vie	12 €
Bracelets chakras	10 €
Pendentifs chakras	10 €
BOISSONS/ALIMENTATION	
Barres chocolatées	1,5 €
Compotes	1 €

ARTICLE 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant : 70.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la communauté de communes et le comptable public assignataire sont chargés de l'application de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron et communication en sera donnée aux conseillers

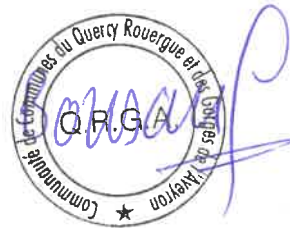
AR Prefecture

082-248200107-20250702-2025_10-AR
Reçu le 03/07/2025

communautaires. Il en sera également rendu compte à la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Saint-Antonin-Noble-Val le 02 / 07 / 2025,
Le Président

Gilles BONSANG



Affiché le :

Transmis en préfecture le :